



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tabagisme

Question écrite n° 131327

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la lutte contre le tabac. Un rapport vient d'être remis qui dresse un état des lieux de la situation et propose des recommandations qui ont pour ambition de diviser par deux le nombre de fumeurs, pour que moins de 15 % de la population fument en 2025 contre 30 % aujourd'hui. Parmi ces propositions, figure la mise en place « d'une structure interministérielle spécifique pour la lutte contre le tabac », « un interlocuteur unique », désigné par le Premier ministre, sur le modèle de ce qui a été fait pour la sécurité routière. Elle souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement sur cette mesure qui a également été annoncée par le Haut conseil de la santé publique.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131327

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2541

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)